



**Motion
relative à l'aide à la lutte contre la Flavescence
dorée**

MEMBRES

(voir au verso)

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le jeudi 29 juin 2017 à Privas, sous la présidence de Jean-Luc Flaugère, Président, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

Siège Social

4, Avenue de l'Europe Unie - BP 114
07001 PRIVAS Cedex
Tél. : 04 75 20 28 00
Fax : 04 75 20 28 01
Email : contact@ardeche.chambagri.fr

Rappelant

- L'engagement important de la Chambre d'agriculture tant au niveau des élus que des services pour accompagner les acteurs de la filière et en particulier les viticulteurs sur la sensibilisation et l'importance de la prospection avant la découverte du foyer,
- L'anticipation qui a permis de découvrir assez tôt le foyer de la flavescence dorée en Ardèche,
- Le rôle important des représentants élus de la chambre d'agriculture et des structures viticoles dans la participation active à la définition, aux côtés des services de l'État, de mesures les plus adaptées et limitants au maximum l'utilisation des insecticides,
- la définition d'un périmètre de lutte obligatoire contre cette maladie suite à la découverte de foyers de flavescence dans le Sud Ardèche,

Considérant

- Que l'obligation des traitements chimiques ne peut être l'unique réponse car ces derniers peuvent avoir des conséquences négatives pour les vignerons, comme pour les apiculteurs, les habitants du territoire concerné et la faune auxiliaire,
- Qu'il est primordial de compléter cette approche par d'autres techniques et que la gestion de la maladie ne peut pas se faire dans l'unique objectif d'éradication de la cicadelle, celle-ci n'étant pas le seul vecteur de contamination et qu'il existe aussi un risque important de contamination dû aux plants (prélèvement de greffons et porte-greffes malades).

Demandent

- **L'obligation par la Préfecture de l'utilisation de plants traités à l'eau chaude pour toute plantation ou replantation, en zone contaminée, dans le cadre de l'arrêté préfectoral à venir sur le traitement de la flavescence dorée** comme cela a été rendu obligatoire par arrêté préfectoral encadrant la lutte et la prévention contre la Flavescence Dorée en Bourgogne et par le Syndicat de la Clairette de Die. Cette technique est d'ailleurs

favorablement mise en avant par le rapport de l'ANSES rendu public le 8 mars 2017 (Saisine n° 2016-SA-0057),

- **L'organisation de la prospection collective pour minimiser les risques de dissémination et l'arrachage immédiat des plants atteints,**
- **L'adaptation du nombre de traitements aux besoins réels** en se basant sur le comptage des cicadelles, les traitements insecticides restant un dernier recours,
- **La mise en place de mesures de conservation de la Biodiversité** afin de favoriser les prédateurs naturels de la Cicadelle qui risquent d'être détruits par les traitements chimiques,
- **La vigilance des services de l'État vis-à-vis de protection et de la bonne information de la population.**

Mise aux voix : la motion est adoptée à l'unanimité.

Fait, délibéré et voté à Privas,
le 29 juin 2017.



Jean-Luc Flaugère,
Président

Membres présents : BARD Guy / CESANA Christel / CHANEAC Pierre / CHAURAND Gérard / CLARET Benoit / COSTET Philippe / FABRE Rémy / FLAUGERE Jean-Luc / FOGERON Jocelyne / GIRAUD Mickaël / GOUNON Marie-Christine / JAQUIN Cyril / JULLIEN Daniel / LAFFONT Dominique / LOUPIAC David / MARTEL François / POULET Laurent / PRAT Jacques / RANC Philippe / SANGOUARD Jacques / TESTUD Jean-Louis / VALLET Vincent / VERNOL Daniel / VOLLE Marcel.

Membres excusés et / ou absents : ANDRE Jean-François / ARNAUD Mathieu / AUDOUARD Karine / AUGER Julie / BALLY Nathalie / DELEUZE Jacques / DELPORTE Alicia / DRAGON Denise / DURAND Joëlle / GIRAUD Jean-Marc / GOUNON Rachel / LACROIX Jean-François / LAPRAT Jean-Paul / LAURENT Pascal / MALOSSE Gilbert / MATHIEU Michel / MOINS André / REYNAUD Coralie / ROBERT Martine / THEOULE Alain / THIVOLLE Hervé / VOLLE Jérôme.

Membres associés à la Session présents : ROURE Solange.

Membres associés à la Session excusés et / ou absents : CHANTEPY Henry / CHAZE Laurent / CONFORT David / FOUREL Rolande / GRANGE Michel / HABAUZIT Bernard / TALAGRAND Jacques.